



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL

42 rue de Châteaudun - 75314 PARIS CEDEX 09

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL

42 rue de Châteaudun - 75314 PARIS CEDEX 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2026

KPMG SA

Yves Delmas

Associé

BILAN ACTIF

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.90		1.14
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 161 282	597 915	563 367		756 778	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	22 609		22 609		30 146	
Immobilisations corporelles				0.10		0.12
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	38 584	38 555	29		29	
Autres immobilisations corporelles	408 178	341 214	66 964		79 894	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				21.70		20.38
Participations	12 614 747	638 617	11 976 130		11 976 130	
Créances rattachées à des particip.	714 153	500 413	213 740		197 896	
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 949 417		1 949 417		1 843 901	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	16 908 969	2 116 714	14 792 256	22.70	14 884 775	21.64
Stocks et en-cours	9 066 221		9 066 221	13.91	12 202 102	17.74
Créances				24.82		31.78
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	13 621 003	681 366	12 939 637		14 941 272	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	3 096 120		3 096 120		6 781 807	
Charges constatées d'avance	138 174		138 174		143 453	
Valeurs mobilières de placement	20 106 200		20 106 200	30.86	12 377 579	17.99
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	5 023 149		5 023 149	7.71	7 467 896	10.85
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	51 050 866	681 366	50 369 500	77.30	53 914 108	78.36
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	67 959 836	2 798 080	65 161 756	100	68 798 883	100

BILAN PASSIF

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation	244 013	244 013		
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	31 503 468	28 195 586	3 307 882	11.73
Excédent ou déficit de l'exercice	3 691 447	3 307 882	383 565	11.60
Situation nette (sous-total)	35 438 928	31 747 481	3 691 447	11.63
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	35 438 928	31 747 481	3 691 447	11.63
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	61 721	67 206	-5 485	-8.16
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	61 721	67 206	-5 485	-8.16
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 080	2 174	905	41.65
Emprunts et dettes financières diverses	216 615	216 615		
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 439 427	10 695 698	-2 256 271	-21.10
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	16 386 730	20 125 498	-3 738 768	-18.58
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 615 254	5 944 210	-1 328 956	-22.36
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	29 661 107	36 984 196	-7 323 089	-19.80
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	65 161 756	68 798 883	-3 637 128	-5.29

COMPTE DE RÉSULTAT

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	39 748 235	39 427 010	321 225	0.81
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	1 135 723	933 827	201 896	21.62
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	7 028 201	16 649 996	-9 621 795	-57.79
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	148 361	987 894	-839 533	-84.98
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		2 512	-2 512	-100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	-2 877 257	-10 318 370	7 441 113	72.12
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	45 183 262	47 682 868	-2 499 606	-5.24
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	24 823 905	30 352 828	-5 528 923	-18.22
Aides financières	1 136 640	1 493 636	-356 996	-23.90
Impôts, taxes et versements assimilés	388 464	433 046	-44 582	-10.29
Salaires	7 207 220	7 302 776	-95 555	-1.31
Cotisations sociales	3 583 485	3 547 318	36 168	1.02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	623 395	340 974	282 421	82.83
Dotations aux provisions	94 837	50 000	44 837	89.67
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	3 791 099	3 185 542	605 557	19.01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	41 649 046	46 706 120	-5 057 074	-10.83
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 534 217	976 748	2 557 468	261.83

COMPTE DE RÉSULTAT

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	6 316	1 667 959	-1 661 643	-99.62
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	236 416	299 844	-63 428	-21.15
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières		53 574	-53 574	-100.00
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	242 732	2 021 377	-1 778 645	-87.99
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	13 512	52 953	-39 441	-74.48
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	13 512	52 953	-39 441	-74.48
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	229 220	1 968 424	-1 739 204	-88.36
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 763 437	2 945 173	818 264	27.78
Produits exceptionnels (V)		408 629	-408 629	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		460 067	-460 067	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-51 438	51 438	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	71 990	-414 147	486 137	117.38
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	45 425 994	50 112 875	-4 686 881	-9.35
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	41 734 547	46 804 993	-5 070 446	-10.83
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 691 447	3 307 882	383 565	11.60
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	3 691 447	3 307 882	383 565	11.60

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en application du règlement ANC N° 2014-03, modifié par le règlement ANC N° 2022-06 et des règlements ANC N°2018-06 et ANC N°2023-03

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels standards ont été évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis sur 1 an.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés avec les taux suivants :

Immobilisations	Taux
-----	-----
Agencements et aménagements	10 %
Matériel informatique	33 %
Matériel de bureau	20 %
Mobilier	10 %

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Les autres titres immobilisés ont été évalués au prix d'acquisition.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux en cours correspondent à la quote-part de financement par la Commission Européenne et/ ou France Agrimer d'opérations de promotion collective.

Les règlements reçus sont enregistrés en dettes jusqu'à la clôture définitive du programme bénéficiaire du cofinancement, généralement d'une durée de 3 ans.

A chaque fin d'exercice comptable du Cniel, les cofinancements constatés sur l'exercice viennent alimenter un compte de stocks avec pour contrepartie un compte de produits « variation en cours de production ».

Quand le programme cofinancé est terminé, les dettes et stocks qui lui sont rattachés sont soldés avec pour contreparties les comptes de produits « variation en cours de production » et « subventions ».

CNIEL

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

s'élèvent à 39.826 euros.

CONSOLIDATION

En application de l'article L233-16 du code du commerce nous procédons à une consolidation par la méthode de l'agrafage pour les entités suivantes : Sci Maison du Lait et Maison du Lait Services, dont les comptes de l'exercice 2024 ont fait l'objet d'une certification par un Commissaire aux Comptes (cf documents annexés)

CREDIT IMPOT RECHERCHE

Le crédit impôt recherche s'est élevé à 424.010 euros en 2025.

INDEMNITE INHIBITEUR

Dans le cadre d'un accord interprofessionnel, le CNIEL procède à une indemnisation des producteurs en cas de présence d'inhibiteurs dans le lait. L'indemnité brute s'est élevée à 3.612.864 euros en 2025.

PROGRAMMES COFINANCES

Les appels de fonds des programmes cofinancés multi-pays dont le CNIEL est coordinateur, et ceux dont un autre organisme est coordinateur, sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- **Part de l'appel de fonds correspondant à une garantie des participants restituée en fin de période de contrôle (« dépôt ») :**
 - o Comptabilisation en dépôts et cautionnements versés pour les programmes où un autre organisme est coordinateur (actif moyen terme)
 - o Comptabilisation en dépôts et cautionnements reçus pour les programmes où le CNIEL est coordinateur (passif moyen terme),
- **Part de l'appel de fonds correspondant à des dépenses :**
 - o Pour les programmes portés par un autre organisme : comptabilisation en charges dans les livres du CNIEL de la dépense réelle restant à la charge du CNIEL
 - o Pour les programmes portés par le CNIEL : comptabilisation en produits dans les comptes du CNIEL de la dépense réelle restant à la charge des pays partenaires
- **Part de l'appel de fonds correspondant au financement du besoin en fonds de roulement (décalage entre le décaissement des dépenses et l'obtention des financements de l'Union Européenne) :**
 - o Pour les programmes portés par un autre organisme : Comptabilisation en « autres créances, opérations faites en commun »
 - o Pour les programmes portés par le CNIEL : Comptabilisation en « autres dettes, opérations faites en commun »

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le CNIEL a pour objet, dans le cadre de la politique agricole commune et du chapitre II, titre III du livre sixième du code rural et de la pêche maritime, de :

- Favoriser le maintien et le développement du potentiel économique du secteur ;
- Promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers en France et à l'étranger et de soutenir le développement des exportations ;
- Améliorer et de favoriser la connaissance et la transparence de la production et du marché, notamment au moyen de la publication de données statistiques, de la réalisation d'études ...
- Contribuer à une meilleure adaptation des produits aux marchés ;
- Promouvoir entre les différents acteurs de l'interprofession une politique contractuelle en particulier par la conclusion d'accords interprofessionnels, de contrats-type ou de guides de bonnes pratiques ;
- Renforcer la sécurité sanitaire et alimentaire, de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être animal ;
- Participer à des programmes de recherche appliquée, de développement et de réaliser des investissements dans le cadre de ces programmes ;
- Susciter dans les régions l'établissement de structures interprofessionnelles ayant pour mission de développer des actions dans l'intérêt commun.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION OU DE PRESENTATION

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement modernise la présentation des états financiers et la nomenclature des comptes, notamment par la suppression des transferts de charges et la refonte du résultat exceptionnel. Les changements induits relèvent d'un changement de méthode comptable et ont été appliqués de manière prospective. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 191 428		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		38 584		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	39 814		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	4 368 360		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	446 762		
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		13 227 747		101 153
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 843 901		105 516
		TOTAL	15 071 648		206 669
TOTAL GENERAL			16 709 838		206 669

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE B			IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
					par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & développ.		TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			7 538	1 183 891	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions	Sur sol propre						
		Sur sol d'autrui						
		Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques,	matériel & outillage indust.					38 584	
		Inst. gal. agen. amé. divers					39 814	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport					4	
		Mat. bureau, inform., mobilier					368 360	
		Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
			TOTAL		446 762			
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations						13 328 900	
	Autres titres immobilisés							
	Prêts & autres immob. financières						1 949 417	
			TOTAL		15 278 317			
TOTAL GENERAL						7 538	16 908 969	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					597 915
TOTAL		404 504	193 411		597 915
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		38 555			38 555
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	9 681	3 981		13 662
	Matériel de transport	4			4
	Mat. bureau et informatiq., mob.	318 599	8 949		327 548
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		366 838	12 930		379 769
TOTAL GENERAL		771 343	206 341		977 684

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	714 153		714 153
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 949 417		1 949 417
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	13 621 003	13 621 003	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	5 114	5 114	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 144	15 144	
	Impôts sur les bénéfices	33 577	33 577	
	Etat & autres coll. publiques	1 283 689	1 283 689	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 302 516	1 302 516	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	244 583	244 583	
	Charges constatées d'avance	138 174	138 174	
TOTAUX		19 307 370	16 643 800	2 663 570
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	138 174
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	138 174

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 976 347
Autres créances	7 035
Disponibilités	
TOTAL	8 983 382

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau				1 033 172.28	
Excédent ou déficit de l'exercice			3 307 881.90	-1 033 172.28	
TOTAUX					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	3 080	3 080		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 439 427	8 439 427		
Personnel & comptes rattachés	4 604 958	4 604 958		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	509 686	509 686		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	2 128 252	2 128 252		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	9 143 835	9 143 835		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 615 254	4 615 254		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	29 444 491	29 444 491		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation
Financiers
Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

3 080

4 007 255

4 651 228

1 227 398

TOTAL DES CHARGES À PAYER

9 888 960

ENGAGEMENTS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 1 131 859.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS REÇUS

Cautions reçues : 3.043.173 euros

LES EFFECTIFS

CNIEL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

Effectif moyen : 105